



**PREFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°85-2024-198

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2024

Sommaire

Sous-Préfecture des Sables d'Olonne /

85-2024-11-07-00006 - Arrêté n° 188/SPS/24 portant autorisation de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique à l'occasion de la manifestation "Vendée Globe 2024 - Filtrage du parking Pôle santé" aux Sables d'Olonne (2 pages)

Page 3

Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

85-2024-11-07-00006

Arrêté n° 188/SPS/24 portant autorisation de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique à l'occasion de la manifestation "Vendée Globe 2024 - Filtrage du parking Pôle santé" aux Sables d'Olonne



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Bureau de la réglementation
et de l'ingénierie territoriale

**Arrêté N° 188/SPS/24
portant autorisation de surveillance
et de gardiennage à partir de la voie publique
à l'occasion de la manifestation « Vendée Globe 2024 – Filtrage du parking Pôle santé »
aux Sables d'Olonne**

**Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-1 ;

Vu le décret du Président de la République du 03 novembre 2021 nommant Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu le décret du Président de la République du 20 mars 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Pierre BALCOU en qualité de sous-préfet des Sables-d'Olonne ;

Vu l'arrêté du préfet de la Vendée en date du 06 septembre 2024 portant délégation générale de signature à Monsieur Jean-Pierre BALCOU, sous-préfet des Sables-d'Olonne et à certains personnels de la sous-préfecture ;

Vu la demande présentée le 06 novembre 2024 par la société GPS SECURITE, sise 44 rue Eugène Chevreul Château d'Olonne 85180 Les Sables d'Olonne, tendant à obtenir, pour le compte de GCS Energelog, l'autorisation d'assurer une mission de surveillance et de gardiennage, à partir de la voie publique, à l'occasion de la manifestation « Vendée Globe 2024 – Filtrage du parking Pôle santé » aux Sables d'Olonne ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire des Sables d'Olonne, reçu le 06 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de M. le Chef de la circonscription de police nationale des Sables d'Olonne reçu le 07 novembre 2024 ;

Arrête

Article 1 : la société dénommée « GPS SECURITE » (n° d'agrément AUT-085-2121-12-21-20220344257), sise 44 rue Eugène Chevreul Château d'Olonne 85180 Les Sables d'Olonne, représentée par M. Michel LESAFFRE, est autorisée à assurer la surveillance et le gardiennage, à partir de la voie publique, à l'occasion de la manifestation « Vendée Globe 2024 – Filtrage du parking Pôle santé » aux Sables d'Olonne ;

Le dimanche 10 novembre

de 04h00 à 13h00 2 agents de sécurité

Pôle santé des Olonnes

Article 2 : la mission de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique sera exercée par les agents de sécurité de la société « GPS SECURITE » figurant dans le tableau ci-dessous :

NOM Prénom	N° de carte professionnelle
GARREC Kévyne	N° 085-2029-06-24-20240917547
LESAFFRE Michel	N° 085-2024-09-27-20190714419
MORIN Nicolas	N° 085-2028-12-01-20230054763
OLIVIER Ambre	N° 086-2026-05-25-20210785893
KORABATCH Nikolaï	N° 013-2028-10-04-20230857308
TROUVE Dominique	N° 085-2029-04-04-20240705218

Article 3 : les agents de sûreté visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 : la présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet,

- d'un recours gracieux adressé à M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne, 54 avenue Georges Pompidou – CS 90400 – 85109 Les Sables d'Olonne,
- d'un recours hiérarchique envoyé à M. le Ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – cabinet – bureau des polices administratives – Place Beauvau – 75008 Paris),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 Allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes Cedex 01), dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>

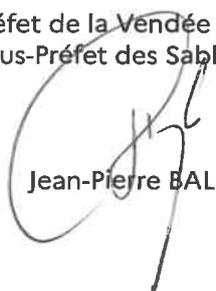
Article 6 :

- M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,
 - M. le Chef de la circonscription de police nationale des Sables d'Olonne,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'au représentant de la société « GPS SECURITE ».

Un exemplaire du présent arrêté sera publié sous forme numérique au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée (consultable à l'adresse <http://www.vendee.gouv.fr>).

Fait aux Sables d'Olonne le 07 novembre 2024

Pour le Préfet de la Vendée et par délégation
Le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,


Jean-Pierre BALCOU